

Retraites : ce qui change pour les personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1955

Dans le cadre de la réforme des retraites, le décret n° 2011-916 du 1^{er} août 2011 est venu préciser la loi du 21 août 2003 en fixant, pour les personnes nées à compter du 1^{er} janvier 1955, la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier du taux plein à 41,5 annuités.

Cette durée pourra être éventuellement modifiée en fonction de l'évolution de la situation constatée par le Conseil d'orientation des retraites.

Formation : un premier pas vers une démarche personnalisée

Juin dernier a marqué le début du calendrier conduisant à l'entretien annuel dédié à la notation et à la formation au titre de 2011. Les demandes de formation doivent être exprimées, conformément aux dispositions de l'accord cadre, avant la fin du mois d'octobre 2011 pour que les plans de formation 2012 des directions puissent être soumis aux comités techniques paritaires des directions avant la fin de l'année 2011.

L'application informatique **FMCR** (Formation, Métiers, Compétences, Recrutement) est un des outils de gestion de l'entretien de formation destiné tant aux personnels qu'à ceux qui mènent les entretiens. Il est progressivement déployé. Toute personne disposant d'Intranet, soit environ 25 000 agents, peut y accéder dans la rubrique « Actus RH et sociale ».

FMCR répond ainsi, en partie, à une revendication de l'UCP, à savoir que chaque agent bénéficie d'un accès direct à un logiciel sur la formation avec un regard sur l'offre de formation et sur les droits à la formation.

Quelques difficultés d'information et/ou de fonctionnement nous ont déjà été signalées : les réunions d'informations destinées aux notateurs ont été organisées dans l'urgence en juillet, certaines directions en ont aussi programmées en août. De plus, les agents se plaignent également du long cheminement de lecture avant de pouvoir exprimer la demande de formation, auquel s'ajoutent certaines rubriques non renseignées...

Les revendications de l'UCP, signataire de l'accord-cadre, portent sur :

- * **une information régulière et accessible à tous agents** qui passe par un support écrit, tel que « Lettre Capitale » diffusé avec les bulletins de paie, en fonction de l'actualité liée à la formation (entretiens de formation, plans de formation, FMCR, solde DIF, VAE, RAEP,...), pour que tous soient informés, y compris les agents ne bénéficiant pas encore d'Intranet ;
- * **un accès direct pour tous les agents à FMCR** (Formation Métiers Compétences Recrutement), notamment au volet précisant les droits au DIF ;
- * **un meilleur développement des compétences** en favorisant non seulement la validation des acquis de l'expérience (VAE) qui permet d'obtenir un diplôme nécessaire pour évoluer dans certains secteurs d'activité comme la petite enfance, le sport, le secteur social, mais aussi la reconnaissance

des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qui donne la possibilité de substituer une épreuve professionnelle à une épreuve magistrale dans le cadre d'un examen ou d'un concours ;

* une mise à disposition du réseau RH de moyens humains et budgétaires **pour atteindre les objectifs déclinés dans l'accord-cadre**, à savoir améliorer l'innovation, le changement et renforcer l'efficacité du service public, conforter les pratiques managériales, renforcer les dispositifs d'amélioration de la santé, de l'hygiène et de la sécurité et favoriser l'égalité des chances.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

Promotions au CAS VP

Ont été promus au grade de secrétaire administratif de classe normale Marie-Rose DAIREAUX, Claudine IGNACIMOUTTOU, Brigitte IRRILO et Jean-Michel LAGADEC.

Ont également été promus au grade d'adjoint administratif principal de première classe : Claude AMSELLEM, Raymond AROULA, Catherine BARBE, Minh BUI-KHAC, Lysiane CAMIAT, Nicia FLORIMONT, Franciane GARIME, François GILARD de KERANFLEC, Jean-Pierre HAURADOU, Annick HENRY, Laurence HOENN, Pascal LATOUCHE, Fred LAVAL, Eric MEUWES, Tshibaka MULUMBA, Adeline PERRET, Alain PRIVAT, Stéphanie RENARD, Laurent ROZENBERG, Laurent SALVAT, Chantal SELLIER, Nadia VALIER et Olivier VERDENAL.

A toutes et à tous, l'UCP adresse ses sincères félicitations !

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45